Ville de
Baie-Comeau

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Je, soussignée, Alexandra Hébert, greffière adjointe de la Ville de Baie-Comeau, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le *Règlement 2026-1172 concernant l'aménagement d'une palestre de gym et boxe – pavillon de Lac – Emprunt de 1 502 000 $* est de 15 875.

- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 598.

- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le Règlement 2026-1172 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et que la tenue d'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

Baie-Comeau, ce 5e jour du mois de novembre 2026

Me Alexandra Hébert
Greffière adjointe